

# DÉCISION DE DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE ET DE SIGNATURE DU MINISTÈRE DE LA FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES

NUMÉRO UNIQUE D'IDENTIFICATION: AD-AGAJ-0538

#### I. Cadre de la décision

Mentionnez la ou les disposition(s) en vertu de laquelle / desquelles la délégation est donnée

X Arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 3 septembre 2020 portant délégations de compétence et de signature aux fonctionnaires généraux et à certains autres membres du personnel du Ministère de la Communauté française.

Article 33, alinéa 1er, 1°

Article 33, alinéa 2

 $\square$  Autre(s) texte(s) juridique(s):

Précisez les articles justifiant la décision.

☐ Acte de délégation préalable (en cas d'absence ou d'empêchement) :

Si la délégation est donnée en vertu d'un acte de délégation préalable, indiquer les références de celuici ainsi que les dispositions qui autorisent une délégation en cascade

#### II. Identification

- A. L'autorité délégataire qui décide d'accorder délégation
- Entité : Service général des institutions publiques de protection de la jeunesse et des équipes mobiles d'accompagnement
- Rang et/ou fonction: 15
- Nom et prénom : MESBAHI Allal
- B. Le subdélégataire qui reçoit délégation
- Entité : Equipes Mobiles d'accompagnement de Namur-Dinant-Huy et de Luxembourg du Service des Equipes Mobiles d'accompagnement

- Rang et/ou fonction : 27

- Nom et prénom : WILPUTTE Christel

### III. Compétence(s) déléguée(s)

Décrivez-la ou (les) compétence(s) déléguée(s) dans le cadre de la ou des base(s) légale(s) précitée(s) et précisez les articles visés.

#### TABLEAU 1 : compétences à effets internes

Article de l'AGCF du 03/09/2020 ou d'un autre texte	<u> </u>
Art. 33, alinéa 1er, 1°	Accorder aux membres du personnel des Equipes Mobiles d'accompagnement de Namur-Dinant- Huy et de Luxembourg du Service des équipes mobiles d'accompagnement dépendant du Service général des institutions publiques de protection de la jeunesse et des équipes mobiles d'accompagnement, les congés annuels de vacances, les congés pour motif impérieux d'ordre familial, les congés de circonstances et pour force majeure et les congés exceptionnel

## TABLEAU 2 : compétences à effets **externes** (affectent les tiers)

Article de l'AGCF du	Description de la compétence à effet
03/09/2020 ou d'un autre	EXTERNE
texte	

#### IV Suppléance en cas d'absence ou d'empêchement

(facultatif - les suppléants éventuels recevront copie de la présente).

En cas d'absence du subdélégataire la(les) compétence(s), sera(ront) exercées par le suppléant n°1 :

- o Entité:
- O Rang et/ou fonction:
- O Nom et prénom:

Si pour la suppléance, la compétence est assurée de manière partielle ou sous condition, veuillez préciser :

En cas d'absence du subdélégataire et du suppléant n° 1, la(les) compétence(s), sera(ront) exercées par le suppléant n°2 :

V. 1.1.

0	Rang et/ou fonction:
0	Nom et prénom :
	Si pour la suppléance, la compétence est assurée de manière partielle ou sous condition, veuillez préciser :
	bsence du subdélégataire <b>et</b> des suppléants n°1 et  n°2, la(les) compétence(s), sera(ront) par le suppléant n°3 :
0	Entité :
0	Rang et/ou fonction:
0	Nom et prénom :
	Si pour la suppléance, la compétence est assurée de manière partielle ou sous condition, veuillez préciser :
	bsence du subdélégataire et des suppléants n°1,  n°2 et n° 3, la(les) compétence(s), sera(ront) par le suppléant n°4 :
0	Entité :
0	Rang et/ou fonction:
0	Nom et prénom :
	Si pour la suppléance, la compétence est assurée de manière partielle ou sous condition, veuillez préciser :
Indiq	V Précisions complémentaires et définition des termes de l'absence.  uez, le cas échéant, d'autres informations utiles à la clarification des attributions déléguées.  VI. Durée de la délégation.  A défaut de préciser la date d'entrée en vigueur de l'acte de subdélégation,  celui-ci sera réputé entrer en vigueur à dater de sa signature
-	Date d'entrée en vigueur : Date de fin <i>(facultatif)</i> :

o Entité:

Date et signature du subdélégataire

V. 1.1.

Date et signature de l'autorité délégataire



Signé par Allal MESBAHI le 01/04/2021 11:54:46



Signé par Allal MESBAHI le 01/04/2021 12:52:56



Signé par Christel WILPUTTE le 16/06/2021 09:16:38